

Conseil Communautaire

du 15 Septembre 2020 – St André les Alpes

Procès Verbal

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane

BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

RIGAULT Philippe

FENOUIL Jean

FALASCHI Sandra

MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

VINCENT Jean-Marc

TILLEMANN Line

MARANGES Philippe

JONKER Nina

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry (arrivé à 17h45)

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

CASPARI Hélène

COTTON Daniel

FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Maurice LAUGIER, Président de la CCAPV, précise que ce conseil communautaire est ouvert au public mais avec un accès limité à 6 personnes afin de respecter les mesures sanitaires.

Après avoir procédé à l'appel et nommé une secrétaire de séance (Mme Nina JONKER), le Président ouvre la séance.

Adoption du Procès-Verbal de la précédente réunion

Les remarques ayant été prises en compte, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Création et élection des membres de la CLECT

Certaines communes n'ayant pas délibéré avant le conseil communautaire, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire qui se déroulera le 03 novembre 2020.

2. Composition des commissions thématiques

Le Président indique que la liste des candidats mise à jour a été remise sur table en début de séance et précise qu'elle est arrêtée à l'état actuel soit avec 7 communes qui n'ont pas répondu. Il propose d'arrêter dans un premier temps les compositions présentées afin de réunir les premières instances. Les communes n'ayant pas encore inscrit de candidats au sein d'une commission pourront le faire avant le prochain conseil communautaire. Leurs délégués seront alors intégrés aux commissions à l'occasion du conseil communautaire du 3 novembre prochain et pourront ainsi à compter de cette date participer auxdites commissions.

Le Président rappelle que lorsqu'un élu inscrit dans une commission ne peut participer à une réunion, le Maire peut désigner par simple mail auprès du secrétariat des assemblées un autre conseiller municipal pour le remplacer.

Au vu du grand nombre de participants à ces commissions et afin de permettre une organisation optimale de ces réunions, les membres seront invités à confirmer leur présence ou leur absence par mail en amont des réunions auprès du secrétariat des assemblées.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE NE PAS PROCEDER au vote à bulletin secret pour la composition des commissions,
- D'ARRETER la composition desdites commissions telle que listée ci-après
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Composition commissions															
	contrats partenariaux avec le Département, la Région et l'Etat	Tourisme	Finances	Environnement, GEMAPI et Gestion des Risques	Bâtiments, Travaux et Marchés Publics	Mobilité et Numérique	SCOT et Mutualisations	Economies d'Energie, Amélioration de l'Empreinte Environnementale des Services, Prévention, Réduction et Gestion des Déchets	Urbanisme, Logement et Habitat	Petite Enfance et Jeunesse	Culture et Patrimoine	Activités et Equipements de Pleine Nature	Economie, Commerce, Emploi, Formation et Maisons de Services au Public	Opérations Sources, SPANC et préparation aux transferts de l'Eau et l'Assainissement	Agriculture et Forêt
Allons		Claude CAUVIN	Christophe IACOBBI	Serge GUICHARD	Kevin IACOBBI	Claude CAUVIN	Claude CAUVIN	Jean-Marie PAUTRAT	Fabien LORENZI	Chantal MARTEL	Jean-Marie PAUTRAT	Patrick MAURIN		Josiane GRIMAUD	Régis GOLFARD
Allos	Sylvie LEYDET Alain ROTTINO	Serge ZORGNOTI	Stéphane PELLUSSIER Alain ROTTINO	Philippe BIANCO	Lucile ROUX		Maxime LANTELME Philippe BIANCO	Jean-Marc MICHEL	Marc ELDIN	Stéphane PELUSSIER Stéphanie LAMBERT	Stéphane PELLUSSIER	Sylvain BARBOTIN Maxime LANTELME	Emmanuel CONSIDERE	Stéphane PELLUSSIER	Kevin BERNARDI
Annot	Flore JEROME	Sandra FALASCHI Philippe RIGAULT	Tiffany OPRANDI Philippe RIGAULT	Jean MAZZOU Jacques SIGAUD	Daniel BRENOUD Jacques SIGAUD	Jacques SIGAUD	Jean MAZZOU Philippe RIGAULT	Jean MAZZOU Flore JEROME	Jacques SIGAUD Marion COZZI	Jean FENOUIL Flore JEROME	Cathy BERRE MONGE Philippe RIGAULT	Michel GEISER Philippe RIGAULT	Marion COZZI Charles CALVI	Marion COZZI Flore JEROME	Audrey BALLAND Flore JEROME
Barreme	Richard BRARD	Delphine CHAILLAN		Pierre-Louis VIVICORSI	Sébastien BEE	Marine DANGER	Richard BRARD	Jean-Louis CHABAUD	Elie MADOUX	Pierre-Louis VIVICORSI	Delphine CHAILLAN Richard BRARD	Marine DANGER Bastien MESTRE	Jean-Louis CHABAUD	Sébastien BEE Alain SABARLY	Elie MADOUX
Beauvezer		Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER	Brice GARNIER	David D'ARGENZIO Eric CASA	Charlotte PONROUCH	Brice GARNIER		Eric CASA			Caroline SABIA Josée COLLE			David D'ARGENZIO Eric CASA	Marcel CICEBEL
Blieux	Gérard COLLOMP	Aurélia CARTON	Daniel MANENT	Joël GRAILLON	René GUICHARD	Joël GRAILLON	Gérard COLLOMP	Valérie VILA	Aurélia CARTON	Valérie VILA	Aurélia CARTON	Véronique QUINOT	Valérie VILA	Gérard COLLOMP	Véronique QUINOT
Castellane	Line TILLEMANN Anne-Cécile GINESTE	Nina JONKER Jean-Marc VINCENT Stéphane CARGNINO	Bernard LUPERINI Jean-Marc VINCENT	Cédric CHAIX Philippe MARANGES Sandrine GUINY	Philippe MARANGES Franck DEMANDOLX	Alexandre LORENZONI Stéphane MARTINO Stéphane CARGNINO	Bernard LUPERINI Sandra LEPEUX Philippe MARANGES	Sandrine GUINY Stéphane MARTINO Franck DEMANDOLX Bernard LUPERINI	Bernard LUPERINI Jean-Marc VINCENT Sandra LEPEUX	Emily CHEVALLEY Ludvine RIVAL Anne-Cécile GINESTE	Line TILLEMANN Anne-Cécile GINESTE Odile CAPON	Stéphane CARGNINO Philippe MARANGES Sandrine GUINY	Philippe MARANGES Alexandre LORENZONI Emily CHEVALLEY	Jean-Marc VINCENT Muriel MARTIN Jean-Paul GOLE	Sandra LEPEUX Jean-Paul GOLE Muriel MARTIN
Castellet-les-Sausses		Gabrielle MIMRAN	Sosefo UTO		Sosefo UTO		Claude CAMILLERI			Brigitte BOURY	Gabrielle MIMRAN	Brigitte BOURY	Gabrielle MIMRAN	Sosefo UTO	Patrick GUBERT Jean-Yves DOZOL
Chaudon-Norante	Christophe IMBERT	Evelyne RALL	Eric MONBAILLY	Emilie CHASPOUL	Denis FLANDIN	Michel CALAMUSO	Olivier DODRUMEZ	Fabien FLEURY	Sébastien RISOU	Roxane LAZARIN	Denis FLANDIN	Guillaume MISTRAL	Emilie CHASPOUL	Sébastien RISOU	Christophe IMBERT
Clumanc	Thierry VIALE Bernard MOLLING	Eric OLIVE	Thierry VIALE Robert CHASPOUL	Christian PAUL	Bernard MOLLING	Bernard MOLLING	Hervé BOUFFARD-ROUPE	Christian PAUL	Claire DELARIS Bernard MOLLING	Hervé BOUFFARD-ROUPE Claire DELARIS	Bernard MOLLING Claire DELARIS Robert CHASPOUL	Eric OLIVE Claire DELARIS Robert CHASPOUL		Christian PAUL Hervé BOUFFARD-ROUPE	Fabrice ROMAN Benoît CLEMENT
Colmars les Alpes	Magali SURLE-GIRIEUD	Hugues BEESAU Aline MARENGO Olivier BOIZARD	Magali SURLE-GIRIEUD Hugues BEESAU	Maxime BLANC		Magali SURLE-GIRIEUD	Magali SURLE-GIRIEUD	Christophe BARBAROUX		Aline MARENGO	Hugues BEESAU Olivier BOIZARD Jean-Louis CORNILLE	Christophe BARBAROUX Olivier BOIZARD Laurence LEPORT	Hugues BEESAU Maxime BLANC	Christophe BARBAROUX Cyrille GIRIEUD	Christophe BARBAROUX Laurence LEPORT
Demandolx	Ludvine GRAHOVAC	Christophe MANGIPIA	Baptiste GAGLIO	Christian DUFLOT	Baptiste GAGLIO	Solange CORNET	Christophe MANGIPIA	Sandra VALENTIN	Christian PIERRISNARD	Ludvine GRAHOVAC	Isabelle SCHMIDT	Christian DUFLOT	Daniel MAGNETTO	Thierry LAFON	Christian PIERRISNARD
Entrevaux	Lucas GUIBERT	Hélène CASPARI François FERAUD Daniel COTTON	Gérard DONNINI François FERAUD	François FERAUD		Stéphane LECAS		Lucas GUIBERT Hélène CASPARI François FERAUD	Lucas GUIBERT	Hélène CASPARI Eliane TERRIN François FERAUD	Daniel COTTON Eliane TERRIN François FERAUD	Paola BOYRON	Gérard DONNINI	Lucas GUIBERT	Jean-Michel GUIBERT
La Mure Argens		Michèle BIZOT-GASTALDI		Jean-Paul RE				Sylvain RICHARD	Frédéric MISTRAL			André BLANC		Frédéric MISTRAL	Jean-Paul RE
La Palud sur Verdon	Michèle BIZOT-GASTALDI	Mathieu FANEAU	Michèle BIZOT-GASTALDI	Léa MEILLEURAT Michaël CHOPPIN	Michaël CHOPPIN	Christine PASSARD	Michèle BIZOT-GASTALDI	Jean-Pierre AUBERT	Marie-Hélène RIBIERE	Thérèse RUSSO	Christine NEURY	Mathieu FANEAU Andréa BACHER	Léa MEILLEURAT	Christine NEURY	Marie-Hélène RIBIERE
La Rochette						Claude DROGOU		Claude DROGOU						Claude DROGOU	
Lambruisse		BELLON Patrick	MARTORANO Robert		BENSA Serge	CHAILLAN Claude		MARTORANO Robert	BENSA Serge	MARTORANO Robert	DERRISSARD Gilbert	BENSA Serge		CHAILLAN Claude	CHAILLAN Claude
Le Fugeret	Jean PELLEGRIN		Jean PELLEGRIN			Jean PELLEGRIN		André PESCE Annie OBRADOS	Annie OBRADOS		Jean PELLEGRIN		Jean PELLEGRIN	André PESCE	
Méailles										Viviane PONS-BERTAINA	Damien ROUBETTE				Guy EYFFRED
Moriez		Anne-Marie HONORAT Corinne BERAUD Alexa LABORDE		Alain COULLET	Jean-Marie PAUL Alain COULLET	Daniel BARBAROUX André PIERRE		Alain COULLET André PIERRE		Serge DOL Alain COULLET	Anne-Marie HONORAT Annabelle BERAUD-BRACHET Corinne BERAUD	Daniel BARBAROUX Alexa LABORDE		Daniel BARBAROUX Bernard GARNIER Alain COULLET	Serge DOL Jean-Marie PAUL André CHAILLAN Alain COULLET
Peyroules	Eric DUMEZ	Claude GUERIN	Eric DUMEZ	Gérard BOUIX	Eric DUMEZ	Frédéric CLUET	Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE		Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	Gérard BOUIX	Claude GUERIN	Roger FUNEL	Dominique DECLERQ	Use HAULBERT
Rougion	Maxime AUDIBERT	Emmanuelle FLORES Magali STRUMA-CHAUVEAU	Jacques AUDIBERT	Rémy MORALND	Chirstine MORREALE		Maxime AUDIBERT	Christine MORREALE Emmanuelle FLORES	Maxime AUDIBERT	Magali STURMA-CHAUVEAU	Nathalie BACQUART	Jacques AUDIBERT	Nathalie BACQUART Emmanuelle FLORES	Rémy MORLAND Maxime AUDIBERT	Gilles BOSSUET
Saint André les Alpes	Serge PRATO	David CERATO	Pascal SERRANO	François GERIN-JEAN	Laurent TAVERNARO		Pascal SERRANO		Serge PRATO	Francine VACCAREZZA Sophie GIRAUD	André LAUGIER-BAIN-RAVEL	Sophie GIRAUD	David CERATO	Pascal SERRANO	François GERIN-JEAN
Saint Benoît										Coralie DALMASSO					Gaël EYSSAUTIER
Saint Jacques	Alix CHAILLAN	Alix CHAILLAN	Marcel DALMAS	Serge ANDRAU	Didier GERMAIN	Alain CHASPOUL	Marcel DALMAS	Didier GERMAIN	Yves BOYER	Yves BOYER	Alix CHAILLAN	Marie-Paule ESCHMANN	Alain CHASPOUL	Alix CHAILLAN	Serge ANDRAU
Saint Julien du Verdon	Thierry COLLOMP	Pierre REYBAUD	Paul CORBIER	Bérénice GUSLEVIC-LAGRANGE	Jean-Denis MONTELLIMARD	François LAINO	Thierry COLLOMP	Alexandra GONZALES	Jean-Denis MONTELLIMARD	Alexandra GONZALES	Paul CORBIER	Jean-Christophe PASCAL	Christian HILAIRE	Bérénice GUSLEVIC-LAGRANGE	André COLLOMP
Saint Pierre	René ROTH	Vanessa DOL-VANDERZEE	Sauveur PATRICOLA	Thierry AGRATI	Sauveur PATRICOLA René ROTH	Nicolas NOBILE	Geoffrey STEVENARD	Axel DAUMAS	Sauveur PATRICOLA Thierry AGRATI	Geoffrey STEVENARD Vanessa DOL-VANDERZEE	Nicolas NOBILE Axel DAUMAS	Vanessa DOL-VANDERZEE Axel DAUMAS	Geoffrey STEVENARD	Sauveur PATRICOLA René ROTH	Geoffrey STEVENARD Nicolas NOBILE
Sausses				Emmanuelle GAZIELLO		Frank DAGONNEAU	Frank DAGONNEAU				Laurent MICHEL Mireille COTTRET	Mireille COTTRET		Jean-Luc TRINQUIER	Emmanuelle GAZIELLO
Senez	Gilles DURAND	Patrick ISNARD Magali PELAT	Beatrice SICARDI	Yves GUES	Gilles DURAND	Jean-Claude FORT Bernard ACCIDINI	Gilles DURAND	Bernard ACCIDINI	Gilles DURAND	Elodie GUIRAO	Patrick ISNARD	Daniel BEDMAR	Béatrice SICARDI	Jean-Claude FORT	Daniel BEDMAR Yves GUES
Tartonne	Jean-Louis SILVY	Yvette MARTIN	Jean-Louis SILVY	Loick MAUREL	Michelle HABERT	Sandra MAUREL	Hugues CHAILLAN	Patrice WEIGEL	Sandra MAUREL	Josiane MAUREL	Mireille PINONCELY-REYBAUD	Patrice WEIGEL	Hermès TOTH-BESSEYNOI	Hugues CHAILLAN	Vincent MAUREL
Thorame-Basse	Bruno BICHON Monique JANIN	Nicole HOGGE Florence FOURNEAU	Bruno BICHON Monique JANIN	Bruno BICHON Didier VIAL	Bruno BICHON Emmanuelle CANINO	Bruno BICHON Emmanuelle CANINO	Bruno BICHON Monique JANIN	Bruno BICHON Nicole HOGGE	Emmanuelle CANINO Bruno BICHON	Florence FOURNEAU Bruno BICHON	Emmanuelle CANINO Nicole HOGGE	Bruno BICHON	Monique JANIN Florence FOURNEAU	Emmanuelle CANINO Bruno BICHON	Micael REBOUL Bruno BICHON
Thorame-Haute		Guillaume GILLET				Laurent CALVIN	Jean-Marie SGARAVIZZI Christophe PETRACCHI	Michel GRAC	Jean-Marie SGARAVIZZI	Laurent CALVIN	Sylviane ILLY			Laurent CALVIN	
Ubraye		Mathieu PETIGIRARD-EYFFRED	Claude ROUSTAN	Gérard OCCELLI	Gérard OCCELLI	Mathieu PETIGIRARD-EYFFRED	Christophe REY	Aurélia MUNIER	Marie-Josée BOINEGA	Aurélia MUNIER	Mathieu PETIGIRARD-EYFFRED	Aurélia MUNIER	Aurélia MUNIER	Claude ROUSTAN	Aurélia MUNIER
Val de Chagne	Gilles BERNARDI	Olivia VARRASO	Anabel ONCINA	Anabel ONCINA	Gilles BERNARDI	Xavier PIDOUX	Anabel ONCINA	Yann (Jean) CABON	Gilles BERNARDI	Olivia VARRASO	Olivia VARRASO	Chantal SANCHEZ-GRAC	Anabel ONCINA	Yann (Jean) CABON	Chantal SANCHEZ-GRAC
Villars-Colmars	Thierry REGA	Anais ROHR	Anais ROHR	Sophie VIAL	Thierry REGA	Sébastien ROUX	Laurent ROUX	Sophie VIAL	Monique ROUX	Stéphanie BLANC	Monique ROUX	Florian UGHI	Stéphanie BLANC	Laurent ROUX	Antoine PEYRE

3. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Président indique que la liste à jour a été remise sur table en début de séance.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE SOUMETTRE à la Direction des Finances Publiques la liste des candidatures à la commission intercommunale des impôts directs présentée ci-après
- DE PRENDRE NOTE de la décision du Président de désigner M Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des Finances, pour le représenter au sein de ladite commission,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Composition proposée de la CIID

NOM	Prénom
BARRAL vve BOURY	Brigitte
BICHON	Bruno
BIENNASSEZ-COSTE	Eric
BONNETTY	Danielle
CALAMUSO	Michel
CALVIN	Laurent
CERATO	David
CHEVALLEY	Philippe
COLLOMP	Gérard
COLLOMP	Thierry
COULLET	Alain
CRESP	Sabine
DAGONNEAU	Frank
DI BENEDETTO	Martine
DROGOUL	Claude
DUMEZ	Eric
FENOUIL	Jean
FOLCO	Emmanuelle
GARNIER	Brice
GEISER	Michel
GUIBERT	Lucas
GUICHARD	Serge
GUIRAND	Danielle
JANIN	Monique
LEROY	Frédéric
LESBROS	Jean-Marc
MANGIAPIA	Christophe
MARTORANO	Robert
MAUREL	Sandra

MIMRAN	Gabrielle
MORREALE	Christine
PATRICOLA	Sauveur
PONS BERTAINA	Viviane
RISTORI	Fabien
ROSSEL	Michel
ROTH	René
ROUX	Laurent
TORCAT	Michel
VIALE	Thierry
VIVICORSI	Pierre-Louis

4. Provisions pour risque d'exploitation du domaine skiable – Taxe sur les remontées mécaniques – Budget général

Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des Finances, précise que la somme due par VALD à la communauté de communes est importante. Il indique qu'aujourd'hui la société bénéficie d'un plan de sauvegarde, l'inquiétude serait que le statut de celle-ci évolue et que la société se retrouve « sous surveillance » ou qu'elle soit amenée à « déposer le bilan ». Dans cette hypothèse la communauté de communes ne serait pas prioritaire et la créance ne serait alors certainement jamais recouverte. C'est ainsi l'objet des provisions pour risque constituées, qui sont désormais à minorer au regard des encaissements constatés par la société VALD

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la réduction des provisions de 59 608.87 € soit un montant de provisions semi budgétaires à constituer pour 2020 de 72 854.88 €,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

5. Provisions pour risque d'exploitation du domaine skiable – Redevance d'exploitation – Budget général

A la demande de François FERAUD, délégué de la commune d'Entrevaux, le Président précise que cette délibération vient en complément de celle votée précédemment.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'annulation de la provision 2020 pour un montant de 114 748 €,
- D'AUTORISER la reprise de 36 881.56 € sur les provisions déjà constituées,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

6. Fixation du tarif de refacturation des hygiaphones aux communes

Le Président donne la parole à Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président en charge du SCOT et des mutualisations qui présente la dite délibération.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE FIXER le tarif des hygiaphones à facturer aux communes bénéficiaires à hauteur de 64.56 € TTC/pièce,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président en charge des Finances à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

7. Décision modificative n° 001/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances qui présente la décision modificative portant sur l'ajustement des crédits alloués aux amortissements des biens pour l'exercice 2020.

A la demande de Bernard LIPERINI, Maire de CASELLANE, Claude CAMILLERI, précise la notion d' « amortissement » dans la comptabilité publique.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 001/2020 telle que présentée ci-après
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6811	042	Dotations aux amortissements	+ 98 536 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 98 536 €

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre / Opération	Libellé	Montant
2802	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 1 €
28031	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 19 554
2804131	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+1 €
2804132	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+25 002 €
2804133	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+1 €
28041411	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 27 014 €
28041412	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 1 €
28041512	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	- 7 866 €
280421	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 3 €
280422	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 2 €
2804411	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 16 730 €
28051	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 9 738 €
281318	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 536 €
281538	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 1 €
281571	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 1 €
28158	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 6 340 €
28182	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 1 588 €

28183	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	- 100 €
28184	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	- 57 €
28188	040/OPFI	Amortissement des immobilisations	+ 46 €
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 98 536 €

8. Décision modificative n° 002/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur le réajustement les crédits alloués aux adhésions en particulier pour intégrer les adhésions à l'association Art et Culture Fabri de Peiresc et au SICTIAM.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 002/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6281	011	Concours divers (cotisations, adhésions...)	+ 70 000 €
6574	65	Subventions	- 45 000 €
66111	66	Intérêts des emprunts	- 10 000 €
TOTAL			+ 15 000 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
73223	73	Reversement FPIC	+ 15 000 €

9. Décision modificative n° 003/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur le réajustement de crédit afin :

- Assurer le paiement de diverses dépenses d'investissement (Logiciel JVS finances et Ressources Humaines ; maîtrise d'œuvre) et en particulier du fonds COVID Régional dédié aux acteurs économiques,
- Réintégrer les frais de réaménagement capitalisés des emprunts renégociés,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 003/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6681	042	Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt	+ 34 900 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 11 900 €
TOTAL			+ 23 000 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
73223	73	Reversement FPIC	+ 23 000 €

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
1641	OPFI	Capital des emprunts	- 12 774 €
2051	OPNI	Concessions et droits similaires (logiciels)	+ 11 860 €
2315	10022	Salle multi activités Barrême	+ 3 420 €
276358	OPFI	Créances sur des collectivités (Fonds COVID)	+ 23 000 €
TOTAL			+ 25 506 €

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre / Opération	Libellé	Montant
10222	OPFI	FCTVA	+ 2 506 €
1641	040/OPFI	Emprunt en euros	+ 34 900 €
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 11 900 €
TOTAL			+ 25 506 €

10. Décision modificative n° 004/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur l'aménagement du mur d'escalade du Gymnase de Castellane.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 004/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
66111	66	Intérêts des emprunts	- 27 497 €
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 27 497 €

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
2313	10028	Gymnase de Castellane	+ 148 000 €
1641	OPFI	Capital des emprunts	- 96 226 €
TOTAL			51 774 €

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre / Opération	Libellé	Montant
10222	OPFI	FCTVA	+ 24 277 €
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	+ 27 497 €
TOTAL			51 774 €

11. Décision modificative n° 005/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur le marché de Réhabilitation de la ZA d'Entrevaux.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 005/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses d'investissement :

Opération	Article	Libellé	Montant
40010	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations - versement	52 562,00 €

Recettes d'investissement :

Opération	Article	Libellé	Montant
40010	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations- reprise	52 562.00 €

12. Décision modificative n° 006/2020 – Budget général

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur le FPIC.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 006/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
014	739223	Prélèvement FPIC	4 648.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
73	73223	Reversement FPIC	4 648.00 €

13. Décision modificative n° 001/2020 – Budget SPANC

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur le recours à un prestataire privé pour la réalisation des contrôles.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 001/2020 telle que présentée ci-après.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
611	011	Sous-traitance générale	+ 5 000 €
6215	012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- 5 000 €

14. Décision modificative n° 001/2020 – Budget Ordures ménagères

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Montagn'habits.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 001/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
658	65	Charges diverses de gestion courante	+ 500 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
7588	75	Autres produits de gestion courante (rachats matières)	+ 500 €

15. Décision modificative n° 002/2020 – Budget Ordures ménagères

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur des admissions en non-valeurs.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 002/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6541	65	Non-valeurs	+ 5 000 €
673	67	Titres annulées sur exercices antérieurs	+ 10 000 €
TOTAL			+ 15 000 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
775	77	Produits de cessions d'actifs	+15 000 €

16. Décision modificative n° 003/2020 – Budget Ordures ménagères

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur les besoins en divers matériel du service Environnement en particulier pour assurer l'entretien des déchetteries

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 003/2020 telle que présentée ci-après,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
2154	10014	Matériels et outillages	+ 7 000 €
2182	10018	Acquisition autres véhicules	- 7 000 €

17. Décision modificative n° 001/2020 – Budget Camping du Brec

Le Président donne la parole à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, qui présente la décision modificative portant sur des admissions en non-valeurs.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la décision modificative n° 001/2020 telle que présentée ci-après.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6541	65	Titres annulés	+ 250 €
61523	011	Réseaux	- 250 €

18. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Bernard LIPERINI, Maire de Castellane, regrette que ces sujets n'aient pas été présentés au sein d'une commission dédiée aux ressources humaines. Il déplore la décision prise de ne pas créer de commission RH car il estime que les élus sont amenés à délibérer sur des généralités sans connaître ni le budget, ni les noms des agents concernés. Il trouve qu'il y a beaucoup d'opacité concernant ce sujet. Bernard LIPERINI sollicite donc de nouveau la création d'une commission Ressources Humaines qui lui semble indispensable.

Philippe MARANGES, conseiller communautaire de Castellane, indique que le montant alloué aux salaires est d'une importance capitale au sein de la communauté de communes et constate que précédemment pour les DM le conseil ait délibéré sur des sommes moindres et que ce n'est pas le cas sur ce point.

Le Président indique qu'en aucun cas le nom des agents ne doit être indiqué lorsque l'on traite de sujet RH (même au sein d'une commission). Il précise qu'il s'agit là aussi d'une délibération du conseil communautaire comme pour les DM et souligne que toutes les incidences budgétaires sont précisées dans la délibération présentée. Le Président refuse le terme d'opacité sur ce sujet utilisé par Bernard LIPERINI et indique qu'au contraire les sujets RH sont soumis comme ce soir à l'assemblée plénière pour une transparence totale.

Le conseil communautaire décide, à la majorité par 5 abstentions (M. Bernard LIPERINI (ayant pouvoir de Mme Emily CHEVALLEY) ; M. Philippe MARANGES ; M. Daniel COTTON ; M. François FERAUD) et 51 voix pour :

- DE SUPPRIMER au tableau des emplois et des effectifs les postes permanents suivants :
 - 1 emploi d'Adjoint administratif territorial (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 3 emplois de rédacteur principal territorial de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 2 emplois d'Adjoint technique territorial (C) à temps complet- (35h)
 - 4 emplois d'Adjoint technique territorial principal de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint territorial du patrimoine (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ere classe (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi de rédacteur territorial (B) à temps complet (35 heures) au 01/12/2020
 - 1 emploi d'attaché territorial principal à temps complet (35 heures) au 01/12/2020
- DE CREER au tableau des emplois et des effectifs les postes suivants
 - 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe (C) à temps complet- (35h)
 - 3 emplois de rédacteur principal territorial de 1ere classe (C) à temps complet- (35h)
 - 2 emplois d'Adjoint technique territorial principal de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ere classe (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'Adjoint du patrimoine territorial principal de 2eme classe (C) à temps complet- (35h)
 - 3 emplois d'agent de maîtrise territorial (C) à temps complet- (35h)
 - 1 emploi d'attaché territorial (A) à temps complet (35 heures) au 15/09/2020
 - 1 emploi de rédacteur territorial (B) à temps complet (35 heures) au 01/12/2020
 - 1 emploi d'adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe

- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les recrutements à intervenir

19. Règlement de formation des personnels de la CCAPV

Après présentation de la délibération par le Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le règlement de formation
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

20. Remboursement des repas aux frais réels dans le cadre des déplacements professionnels du personnel de la CCAPV

Après présentation de la délibération par le Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER en cas de déplacement professionnel, le remboursement des agents de la CCAPV aux frais réels dans la limite de 17,50€, des dépenses engagées par l'agent pour un repas, sur la base des justificatifs de dépenses.
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

21. Mise à disposition d'un personnel de la CCAPV auprès de la commune de Lambruisse

Après présentation de la délibération par le Président, Robert MARTORANO, Maire de Lambruisse, indique être favorable à la reconduction de cette convention lorsqu'elle arrivera à terme et souligne être très satisfait du travail effectué par l'agent mis à disposition. Robert MARTORANO en profite pour remercier la CCAPV pour l'aide apportée.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER pour un an renouvelable, la convention de mise à disposition de personnel à la Commune de Lambruisse,
- DE DELEGUER au bureau communautaire, la possibilité de renouveler cette convention de mise à disposition au-delà d'un an, sous réserve que les conditions qui l'entourent restent inchangées,
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec la Commune de Lambruisse.

22. Mise en place de conteneurs semi-enterrés dans le cadre de l'extension des consignes de tri : versement de fonds de concours à la CCAPV par la Commune de Vergons

Le Président donne la parole à Frédéric CLUET, Vice-Président en charge des Economies d'Energies, de l'Amélioration de l'Empreinte Environnementale des Services, de la Prévention, de la Réduction et de la Gestion des Déchets.

Martial JOUBERT, Maire de Vergons, indique que du côté de la commune les provisions budgétaires ont été faites, la facture, qu'il souhaite rapide de la CCAPV, pourra être payée dès sa réception.

Les travaux ayant été réalisés, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER, le versement d'un fond de concours de 9 435,00 € par la commune de Vergons
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

23. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019

Le Président donne la parole à Frédéric CLUET, Vice-Président en charge des Economies d'Energies, de l'Amélioration de l'Empreinte Environnementale des Services, de la Prévention, de la Réduction et de la Gestion des Déchets.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de donner acte au Président de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

24. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif 2019

Le Président donne la parole à François GERIN-JEAN, Vice-Président en charge des Opérations Sources, du SPANC et de la préparation aux transferts de l'Eau et de l'Assainissement.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de donner acte au Président de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

25. Demande de subvention– DSIL 2020 – Aménagement d'une Zone d'Activités Economique à Villars-Colmars – Tranche 2

Le Président donne la parole à Thierry VIALE, Vice-Président en charge de l'Economie, du Commerce, de l'Emploi de la Formation et des Maisons de Services au Public.

Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des finances, indique qu'il reste des fonds DSIL, ainsi il indique aux communes qu'il ne faut pas hésiter à demander des aides auprès des services de l'Etat.

Le Président précise que Madame la Sous-Préfète à indiquer que ces crédits DSIL étaient dédiés prioritairement à des projets d'ampleur, prêt à démarrer immédiatement, c'est pourquoi la communauté de communes présente le dossier concernant l'Aménagement de la ZAE de Villars Colmars - Tranche 2.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE SOLLICITER au titre du financement de la tranche 2 des travaux de la ZAE de Villars Colmars une subvention au titre des crédits supplémentaires de la DSIL 2020, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, à hauteur de 373 473 € ;

- D'ENGAGER le lancement simultané des tranches 1 et 2 de l'opération de création d'une ZAE sur la commune de Villars Colmars, sous réserve du plan de financement exposé et donc de l'obtention de la DSIL 2020 ;
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

26. Signature d'une convention avec le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence pour la réalisation d'un « tourne à gauche » à Villars Colmars RD 908

Le Président donne la parole à Thierry VIALE, Vice-Président en charge de l'Economie, du Commerce, de l'Emploi de la Formation et des Maisons de Services au Public.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER, le projet de convention à signer avec le CD04,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27. Minoration de loyers dans le cadre de la crise Covid

Le Président donne la parole à Thierry VIALE, Vice-Président en charge de l'Economie, du Commerce, de l'Emploi de la Formation et des Maisons de Services au Public.

Le conseil communautaire décide, à la majorité par 1 abstention (M. François FERAUD) et 56 voix pour :

- D'APPLIQUER une minoration exceptionnelle correspondant à 2/12ème du loyer annuel 2020, aux entreprises EKKO France Annot, RETRO Garage Albert Annot, et RONDEAU & Co Entrevaux,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

28. Redevances sites nordiques : fixation des tarifs

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER pour la saison 2020/2021 les tarifs de la redevance d'accès aux sites nordiques du territoire tels qu'exposés ci-après,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer avec l'association NORDIC ALPES DU SUD tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, dont la convention intégrant les tarifs 2020/2021

Nationaux	2020 - 2021
Nordic Pass Adulte National (plus de 16 ans) : après le 15 novembre	210 €
Nordic Pass Adulte National Primeurs (plus de 16 ans) : jusqu'au 15 novembre	180 €
Nordic Pass Jeune National (moins de 16 ans) : après le 15 novembre	70 €
Nordic Pass Jeune National Primeurs (moins de 16 ans) : jusqu'au 15 novembre	60 €
Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes	
Nordic Pass Alpes du Sud Saison (adulte) : après le 15 novembre	155 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Primeur (adulte) : jusqu'au 15 novembre	125 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison Super Primeur (adulte) : jusqu'au 15 octobre	105 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Famille (2 adultes et 2 jeunes)*	115 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine Duo (2 adultes)*	95 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (adulte)	58 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (Jeune)	37 €
Haut Verdon Val d'Allos : La Colle-St-Michel / Ratéry / Val d'Allos (1)	
Nordic Pass Haut Verdon Val d'Allos saison (adulte)	110 €
Nordic Pass Haut Verdon Val d'Allos saison Primeur (adulte) : jusqu'au 15 novembre	80 €
<u>TARIFS JOURNÉES</u> : Nordic Pass adulte (+ de 16 ans)	10 €
Nordic Pass jeune (de 10 à 16 ans)	5 €
Nordic Pass 3 H (+ de 16 ans)	7,50 €
Nordic Pass duo (2 adultes) *	16 €
Nordic Pass trio (3 adultes) *	21 €
Nordic Pass famille (2 adultes + 2 jeunes) *	20 €
Maxi Pass ski tribu (groupe à partir de 10 pers.) *	6 €/pers
Nordic Pass raquettes	4 €
Maxi Pass raquettes tribu (groupe à partir de 10 pers.) *	3 €
Tarif réduit	5 €

29. Tarifs des forfaits ski : saison 2020/2021

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE FIXER le prix de vente des forfaits Espace Lumière saison 2020/2021 pour les jeunes du territoire âgés de 11 à 18 ans à 45€ l'unité
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention à intervenir avec la société Val d'Allos Loisirs Développement dans les conditions ci-avant exposées.

30. Tarifs préférentiels des forfaits ski : saison 2020/2021

A la question de Daniel COTTON, conseiller communautaire d'Entrevaux, sur la possibilité de tarifs dégressifs notamment pour les enfants d'un même foyer, le Président indique qu'aucun tarif dégressif n'est prévu dans ce cas de figure dans le cadre des conventions actuelles..

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE FIXER tel que présenté ci-dessus le prix de vente des forfaits Espace Lumière et Le Seignus saison 2020/2021 pour le personnel de la CCPAV et leurs ayant droit selon le tableau ci-après,
- D'ETENDRE les bénéfices de ce dispositif via la régie intercommunale aux personnels des 41 mairies de la communauté de communes et de l'office de tourisme intercommunal, ainsi que leurs ayant droits
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération, y compris les conventions à intervenir avec VALD et MONTANEO et la modification de la régie.

31. Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorame-Haute, définition des objectifs poursuivis et fixation des modalités de la concertation

Le Président donne la parole à Michèle BIZOT-GASTALDI, Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme, du Logement et de l'Habitat.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'ABROGER la délibération n°2018-05-37 du conseil communautaire de la CCPAV ;
- DE PRESCRIRE, conformément aux dispositions de l'article 153-8 du Code de l'Urbanisme et sur l'intégralité du territoire communal de Thorame-Haute, la révision générale du PLU avec pour objectifs poursuivis :

A. Renforcer l'emploi permanent et assurer une meilleure diversité économique

- Permettre le maintien, le développement ainsi que la diversification des activités qui contribuent à l'économie locale ;
- Développer l'économie touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire ;
- Permettre la diversification des activités de loisirs ;
- Consolider l'activité agricole ;

B. Promouvoir une offre de logements permettant une répartition mieux équilibrée de la population

- Mener une politique d'habitat volontariste en vue de créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux habitants (notamment les jeunes ménages) et permettre une évolution démographique positive pour les prochaines années ;
- Permettre la restructuration, la réhabilitation et le renouvellement du bâti existant dans le village ;
- Veiller à adapter les équipements et services publics à l'évolution de l'habitat, de la population et de ses besoins ;

C. Renforcer les éléments de centralité à travers l'attractivité du village et des extensions potentielles

- Favoriser un développement centré sur le village dans des secteurs contigus ;
- Préserver le patrimoine bâti qui conforte l'identité villageoise en recherchant une bonne insertion paysagère des constructions nouvelles et en créant des atmosphères agréables et vivantes ;

D. Mettre en valeur, préserver et pérenniser le patrimoine bâti et environnemental

- Conserver la qualité des paysages et respecter les équilibres entre la croissance de la commune et la protection des milieux naturels ;
 - Maintenir les espaces agricoles qui valorisent le territoire et contribuent à l'identité communale et à la richesse de son environnement ;
 - Préserver les aspects caractéristiques et patrimoniaux du village et de ses abords en étant attentif aux perceptions lointaines sur le village depuis ses principaux accès routiers ;
 - Prendre en compte les risques naturels
- DE DEFINIR, conformément aux articles L. 103-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes et lesquelles seront respectées pendant toute la durée de l'élaboration du projet :

A. Moyens d'information à utiliser

- Articles dans la presse locale ;
- Réunion avec les associations et les acteurs économiques ;
- Au moins deux réunions publiques avec la population ;
- Mise en place d'une page dédiée à l'élaboration du document sur le site internet de la de la CCAPV et relai des informations sur le site de la commune ;

B. Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- Mise à disposition, tout au long de la procédure jusqu'à l'arrêt, en mairie de Thorame-Haute, au siège de la CCAPV et à l'antenne de Castellane, de registres servant à recueillir par écrit les observations du public ;
- Transmission des observations du public, jusqu'à l'arrêt du projet, à l'attention du Président de la CCAPV ;

- Par mail à l'adresse urbanisme@ccapv.fr. L'objet du mail devra préciser « PLU de Thorame-Haute »
- Par courrier à l'adresse :
CCAPV
Z.I Les Iscles, BP 2
04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Ces observations seront annexées à l'un des registres mis à disposition du public.

- Organisation d'au moins deux réunions publiques au fil de l'avancement de la procédure (citées ci-dessus) ;
- DE CONFIER, conformément aux règles des marchés publics, une mission de maîtrise d'œuvre pour le PLU au bureau d'études ALPICITE dont le siège est situé avenue de la Clapière, 1 résidence de la Croisée des Chemins 05200 EMBRUN ;
- DE DELEGUER à Monsieur le Président de la CCAPV, ou la Vice-Présidente déléguée :
 - la signature de tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision générale du PLU ;
 - l'accomplissement de toutes les formalités administratives nécessaires à la révision générale du PLU
- DE SOLLICITER l'Etat conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'Urbanisme afin qu'une dotation soit allouée à la CCAPV pour compenser les dépenses nécessaires à la révision générale du PLU ;
- D'INSCRIRE, en application de l'article L. 312-16 du Code de l'Urbanisme, les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ; donnant ainsi droit aux attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;
- DE NOTIFIER la présente délibération à Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence, à Monsieur le Président du Conseil Régional SUD PACA, à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, à l'autorité organisatrice prévues à l'article L. 1231-1 du code des transports le cas échéant, au Président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Alpes de Haute-Provence, à la Présidente de la délégation territoriale 04 de à la chambre des métiers et de l'artisanat régionale (CMAR), au Président de la chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence, au gestionnaire d'infrastructure ferroviaire : Régie Régionale des Transports de Provence
- DE TRANSMETTRE la présente délibération pour information à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), au centre national de la propriété forestière (CNPf) et au centre régional de la propriété forestière (CRPF).
- DE CONSULTER à leur demande au cours de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme, les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, les associations de

protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L141-1 du Code de l'Environnement, les communes limitrophes, les établissements publics de coopération intercommunale voisins compétents, le représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

- D’AFFICHER la présente délibération, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du Code de l’Urbanisme, en Mairie de Thorame-Haute ainsi qu’à la CCAPV (siège et service urbanisme situé à l’antenne de Castellane) durant un mois. Cet affichage fera l’objet d’une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes Alpes Provence Verdon.

32. Exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) – actualisation (délibération complémentaire à la délibération n° 2019-06-17) :

- instauration du droit de préemption urbain sur la commune d’Annot
- modification du droit de préemption urbain sur la commune de Rougon

Le Président donne la parole à Michèle BIZOT-GASTALDI, Vice-Présidente en charge de l’Urbanisme, du Logement et de l’Habitat.

Le conseil communautaire décide, à l’unanimité :

- DE COMPLETER la délibération n° 2019-06-17 afin :
 - **D’INSTITUER** le droit de préemption urbain (DPU) simple dans les zones urbaines (U) délimitées par le PLU de la commune d’Annot ;
 - **DE MODIFIER** le DPU existant sur la commune de Rougon en :
 - maintenant le DPU simple et renforcé, en application de l’article L. 211-4 du Code de l’Urbanisme, sur l’ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le nouveau PLU de la commune ;
 - instaurant le DPU dans l’intégralité des périmètres de protection rapprochée de prélèvement d’eau destinée à l’alimentation des collectivités humaines définis en application de l’article L. 1321-2 du code de la santé publique et conformément aux arrêtés préfectoraux en annexe de la présente délibération ;
- DE DELEGUER, de fait, aux communes d’Annot et Rougon l’exercice du droit de préemption urbain sur les zones qui ont été définies ci-dessus, à l’exclusion des périmètres des zones d’activité économique, conformément à la délibération n°2019-06-17 ;
- DE SOUMETTRE aux communes concernées, une délibération d’acceptation de la délégation partielle de l’exercice du DPU, fixant notamment les conditions de transmission des DIA à la CCAPV.
- D’AFFICHER la présente délibération au siège de la CCAPV et dans les mairies des communes concernées (Annot et Rougon) pendant un mois,

ainsi que d'en insérer une mention dans 2 journaux diffusés dans le département.

- DE NOTIFIER la présente délibération à Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provence, à Madame la Directrice départementale des finances publiques, à la Chambre départementale des notaires, au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance, au greffe du même tribunal.

33. Clause de revoyure du CRET

Le Président donne la parole à Nina JONKER, Vice-Présidente en charge des contrats partenariaux avec le Département, la Région et l'Etat.

Suite à sa présentation, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE de l'activation de la clause de revoyure du CRET 2019/2021
- D'APPROUVER l'annulation ou la minoration des crédits sur les opérations déjà inscrites tel qu'exposé dans la délibération
- D'INSCRIRE au CRET 2019/2021 l'opération de restructuration des îlots urbains des Tilleuls et du Teisson, tranche 1, opération conduite par la Commune de Castellane, pour un total de subvention mobilisable de 57 372,00€ ;
- D'INSCRIRE au CRET 2019/2021 l'opération de réhabilitation de l'immeuble du Mazeau, opération conduite par la Commune de Castellane, pour un total de subvention mobilisable de 77 720.98 € ;
- DE REABONDER l'opération de construction d'une salle multi activités sur la Commune de Barrême, opération conduite par la CCAPV, à hauteur de 138 788.02 € supplémentaire
- D'AUTORISER le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 19h45.

Le Président,
Maurice LAUGIER



La secrétaire de séance,
Nina JONKER

